

ACL - VENON - TARIFS - ANNEE 2024 (Applicables au 10/01/2024)

*Ces tarifs concernent tous les centres de loisirs présentés dans la brochure ci-jointe.
Ils s'appliquent aux familles résidant à Venon, et tiennent compte de l'aide communale.
RAPPEL : le centre de loisirs de Venon ne fonctionnera pas pendant les vacances d'hiver 2024.*

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	DEMI-JOURNEE	DEMI-JOURNEE
	Repas compris	Avec repas	Sans repas
0 - 400	10,50 €	7,75 €	5,25 €
401 - 450	13,50 €	9,50 €	6,75 €
451 - 600	13,70 €	9,60 €	6,85 €
601 - 800	15,70 €	10,85 €	7,85 €
801 - 1000	17,80 €	12,15 €	8,90 €
1001 - 1220	19,80 €	13,40 €	9,90 €
1221 - 1450	22,10 €	14,80 €	11,05 €
1451 - 1800	24,20 €	16,10 €	12,10 €
1801 - 2000	25,30 €	16,90 €	12,65 €
+2000	26,30 €	17,40 €	13,15 €

SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

Les Petites Maisons : Club mercredis : ajouter 2 € par séance.

Club Vacances : ajouter 8 € par semaine.

Le Clos d'Espies : Stage vacances : Tir à l'arc, Découverte Poneys, Gym. et Cirque : ajouter 8 € pour la semaine.

Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées le mercredi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Escalade	Tennis / Cirque	Judo / Skate / Petits Vélos / Danse-Percussions	Initiation à la programmation (le mercredi matin)
- 450	160,20 €	132,30 €	102,60 €	94,50 €
451 - 1220	190,80 €	159,30 €	128,70 €	111,60 €
1221 - 1800	219,60 €	184,50 €	153,00 €	126,90 €
+ 1800	249,30 €	210,60 €	178,20 €	143,10 €

Tarifs forfaitaires pour les 9 séances du 2ème trimestre 2024.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances de Printemps dans le cadre du centre de loisirs
les après midis

Quotient familial	Equitation : 5 séances (15 au 19/04 ou 22 au 26/04)
- 450	73,00 €
450 - 1220	106,00 €
1221 - 1800	122,00 €
+ 1800	138,50 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU (uniquement papier) sont acceptés.

Les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.

Les règlements par virement sont également possibles : se renseigner auprès de notre secrétariat.